

Les anniversaires au Petit Théâtre CONDITIONS GENERALES

Si vous souhaitez venir célébrer un anniversaire au Petit Théâtre après avoir assisté à un spectacle, nous sommes ravis de vous accueillir à cette occasion particulière !

Afin d'éviter les surprises, il est nécessaire de réserver et de nous communiquer le nombre exact de places désirées dès que possible. Nous vous rappelons également que notre billetterie **n'est pas équipée de système de paiement par carte.**

Le foyer du Petit Théâtre est un espace public et nous mettons gracieusement une table à votre disposition pour les anniversaires ; nous vous demandons donc d'observer quelques règles lors de votre venue :

Disponibilité

- Le foyer du Petit Théâtre est disponible uniquement **pendant l'heure qui suit la représentation.**
- Un **maximum de 12 personnes** (dont au moins 2 adultes) peut être accueilli.
- Durant la représentation, au moins 1 adulte doit rester dans la salle avec les enfants.

Service

- La personne présente au bar n'est pas disponible pour le service en salle.
- Le service, le rangement et le nettoyage sont de votre responsabilité (sacs poubelles à apporter, remplir et ramener avec vous, etc.)
- Le bar du Petit Théâtre restant ouvert au public durant l'heure qui suit la représentation, nous vous demandons de respecter les autres spectateurs.

Matériel

- Si vous souhaitez déposer un peu de matériel avant d'assister au spectacle, merci de vous adresser au bar durant la demi-heure qui précède la représentation.
- Vous pouvez apporter votre propre gâteau d'anniversaire, mais les boissons sont à consommer au bar.
- Les assiettes, services, serviettes et poubelles doivent être apportés par vos soins.

J'accepte les conditions ci-dessus et m'engage à les respecter

Date et heure de la représentation :

Prénom et nom :

Numéro de téléphone :

Nombre de places :

Date et signature :